

Personnel

7 Prévention

8 Intervention

10

Défis de taille

Andreas Dettwiler, responsable Assurances, est très sollicité professionnellement. Il trouve néanmoins du temps pour sa passion, la course.

Existence menacée

L'exemple du garage Käser, à Kleindietwil, montre comment se prémunir efficacement contre des inondations.

Nouvelle norme

Les nouvelles exigences minimales pour pompiers bernois augmentent l'efficacité des interventions – pour sauver corps et biens.

P.P.
3063 Ittigen

Prévoir plutôt que réparer

Les 8 et 9 août 2007, des crues du lac de Biemme ont causé des dégâts de plusieurs dizaines de millions de francs. De fortes pluies se sont abattues en peu de temps sur des terrains déjà détrempés, ce qui a fait monter le niveau de la nappe phréatique, des cours d'eau et des lacs. L'Assurance immobilière Berne (AIB) a été sollicitée. Un propriétaire immobilier concerné raconte.



« Actuellement, le lac est environ 1 mètre 60 en dessous du niveau le plus élevé d'août 2007 », selon Adrian Hutzli.

Adrian Hutzli habite depuis 2006 dans sa propre maison sur les bords du lac de Biemme. S'il pleut beaucoup, le jardin est en partie inondé. En août 2007,

les eaux n'ont pas seulement inondé le jardin, elles se sont aussi écoulées dans la maison. Hutzli n'étant pas préparé à des crues, les dégâts ont donc été im-

portants. « On voudrait immédiatement se mettre à réparer », se souvient-il du lendemain. La célérité de l'AIB à traiter son cas a permis de s'y

mettre rapidement et en décembre déjà, il réemménageait. Aujourd'hui, il est mieux paré en cas de crues.

De la chance dans la malchance

Les crues du lac de Biemme en 2007 ont causé 30 millions de francs de dommages. Adrian Hutzli est un des 2359 propriétaires immobiliers concernés. S'il peut de nouveau profiter intégralement de son implantation exclusive, il le doit en partie à l'AIB.



Derrière la haie et les roseaux, le lac est étale et lisse – mais pas toujours.

Un samedi de février 2011 : le brouillard s'est installé sur le lac de Biemme et bouche la vue de Gerolfingen vers la montagne de Douanne. Le silence règne, des oiseaux pépient. Le chemin de rive est vide, le camping désert. La maison d'Adrian Hutzli se trouve juste à côté. Et au loin, au-delà de la haie de thuyas et du portail du jardin, du chemin de promenade et du débarcadère, on distingue les reflets ternes du lac.

Le paysage a beau donner une impression de paix permanente, il peut

aussi se révéler menaçant. Par exemple en cas de fortes pluies, lorsque les écluses du lac doivent être fermées pour éviter que le niveau de l'Aar ne monte trop et trop vite. C'est ce qui est arrivé le 8 août 2007. « Nous avons vu l'eau progresser vers la maison », raconte Adrian Hutzli. « Et nous avons su que nous allions être inondés. À partir de ce moment, six heures se sont encore écoulées avant que l'eau n'atteigne la maison. Nous avons donc eu suffisamment de temps pour transporter les meubles et les objets personnels au premier étage. Nous

avons eu de la chance malgré tout ; grâce au temps pour nous préparer, nous avons pu éviter le pire. » Son effort de prévention : limiter les dégâts au maximum avec une cloison en planches s'est révélé inutile. L'eau progressait en effet de toutes parts et dépassait déjà le socle de béton de la maison. Les fenêtres et la façade en bois se sont révélées perméables et la nappe phréatique montait elle aussi.

Le but commun

Douze heures plus tard, les eaux ont commencé à se retirer et Adrian Hutzli s'est mis à évaluer l'étendue totale du désastre. Le sous-sol et le parquet, la cuisine, l'escalier en bois menant au premier étage et le chauffage à pellets, la machine à laver, tout était hors d'usage. Sans être un spécialiste, Hutzli estimait les dommages à quelque 250 000 francs. « Les eaux montaient encore que j'avais déjà contacté l'AIB pour savoir ce que je pouvais faire », dit Hutzli. Mais sauf prendre des photos pour documenter les dommages, il n'y avait pas grand chose à faire. L'évé-

nement avait à peine pris fin que le processus de traitement du sinistre était lancé. Après une première rencontre avec l'expert en estimations de l'AIB, Hutzli et un architecte ont fait l'inventaire des dégâts. Lors de la seconde rencontre, ils ont fait le tour de la maison à trois et ont apuré les listes. Il était clair quels dommages l'AIB allait assumer, partiellement ou complètement, et Hutzli pouvait lancer des appels d'offres. « Après un tel désastre, non seulement les experts en estimations, aussi les artisans tout autour du lac étaient très sollicités », explique Hutzli. « En tant que victime directe, il faudrait que cela aille vite, très vite. On voudrait débiter les réparations dès le lendemain, de préférence. »

Malgré son impatience fort compréhensible, Hutzli a toujours à nouveau su regarder la situation sous l'angle de l'AIB. « Un examen critique est judicieux, car l'AIB est en fin de compte une assurance qui te rembourse les dégâts, mais non la rénovation de ta maison », conclut Hutzli philosophe. ▶



Les témoins de l'inondation : les décolorations du bois.



Bien protégé sur un support.

« Et puisqu'il n'y a que l'AIB dans le canton de Berne, j'ai tout intérêt, en tant que propriétaire immobilier, à ce qu'elle se porte bien et qu'elle soit là pour moi à l'avenir, le cas échéant. » Afin de remédier à un maximum de dommages avant l'hiver, il a débuté les travaux de réfection avant la fin complète du processus de traitement du sinistre, à ses propres risques et périls, bien entendu. « J'avais établi des rapports de confiance avec mon expert et je savais que nous arriverions à nous entendre », relève Hutzli. Il savait déjà qu'il n'allait pas se contenter de réparer certaines choses, mais qu'il allait les améliorer, les protéger contre les hautes eaux. Il était évident que ces frais-là seraient à sa charge. Quatre mois après le jeudi fatidique, Hutzli et sa partenaire pouvaient quitter les chambres d'amis et réemménager dans la maison.

Regarder vers l'avenir

Adrian Hutzli n'est pas homme à regarder en arrière et à se lamenter. « Au lieu de me demander s'il était adéquat de construire une maison ici en 2005, je veux tirer les enseignements de ce sinistre et faire mieux la prochaine fois. La question n'est pas en effet de savoir si, mais quand ce concours de circonstances se répètera. » Il a déjà pris des mesures simples et avantageuses. Le chauffage, le stock de pellets et la machine à laver ont été surélevés, la cuisine n'est plus placée sur un socle en bois, mais en

plastique, l'escalier qui monte au premier n'est plus en bois, mais en métal et le sous-sol est réalisé en matières étanches. Des mesures de protection plus importantes, évitant que les eaux de crue entrent dans la maison, sont prévues. « Chaque maison a son caractère propre et toutes les mesures ne sont pas nécessairement adaptées à toutes les maisons », selon Hutzli. Il n'existe malheureusement pas de répertoire des constructeurs de systèmes de protection éprouvés dans la pratique. « Ne serait-ce pas là un projet que l'AIB pourrait réaliser ? » se demande Hutzli. Pour protéger sa maison jusqu'à un mètre au-dessus du sol, il compte avec des investissements de l'ordre de 50 000 francs. Il a opté pour un système autrichien qui fonctionne comme une botte et comprend un fossé avec une feuille en plastique que l'on remonte en cas de besoin. Dès que le concept aura été finalisé, Hutzli fera une demande de soutien auprès de la Fondation bernoise pour la prévention des dommages immobiliers. Par l'intermédiaire de cette Fondation, l'AIB verse des contributions aux propriétaires immobiliers qui mettent en œuvre des mesures de protection d'objet. « Je ne voudrais pas devoir de nouveau voir ma maison inondée », dit Hutzli d'un air décidé, « car ce serait la fin du calme et de la sensation de vacances que j'associe à cet endroit en des journées comme aujourd'hui. » ■

Aider à s'entraider

L'association aqua alta a été fondée après les crues du lac de Biemme en 2007. Le but premier était l'échange d'informations. Aujourd'hui, aqua alta s'engage au-delà de la protection contre les hautes eaux. Une histoire à succès.



Quelle est ici la mesure de protection adéquate ? aqua alta facilite le processus décisionnel.

Condamnés à ne rien faire ? Non. Quelques victimes en ayant pris l'initiative, l'association aqua alta a été fondée le 15 décembre 2007. Venu de tout le pourtour du lac de Biemme, ils se sont unis pour échanger des informations, pour diffuser les connaissances sur les origines des « hautes eaux » et sur les mesures de protection possibles. En mars 2009, l'association présidée par Adrian Hutzli a organisé une exposition où les fabricants suisses et étrangers de mesures de protection pouvaient présenter leurs produits.

En octobre 2009, elle a participé à des manifestations de l'AIB sur les dommages naturels, qui se sont déroulées à Lyss et à Biemme. Le thème traité actuellement en priorité est la carte des dangers. L'association se considère comme un prestataire de services. Les réunions sont publiques et on peut s'affilier quand on veut. ■

De plus amples informations figurent sous www.aqua-alta.ch

La compétence avant, pendant et après un événement

L'AIB est experte en matière immobilière. Pouvant faire appel à des connaissances professionnelles spécifiques accumulées en deux siècles d'activités, elle dispose d'un riche trésor d'expériences en matière de traitement du feu et des événements naturels. Elle est forte dans ...

... la prévention : parce que l'AIB sait ce qui peut arriver à un immeuble, elle sait aussi ce qu'il faut faire pour que cela n'arrive pas.

... l'intervention : l'AIB permet aux sapeurs-pompiers du canton de Berne de minimiser au maximum les dommages en définissant les exigences d'équipement et de formation sur le plan stratégique.

... le traitement des sinistres : l'AIB insiste sur un traitement des sinistres professionnel et rapide, dans le but d'obtenir le maximum pour ses clients.



Adrian Hutzli, bordier du lac et victime de crues.

Nouvelle organisation pour l'AIB

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a édicté une révision totale de la loi sur l'assurance immobilière, qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier de cette année. Cette loi étend la latitude décisionnelle de l'entreprise AIB et lui permet de proposer, par l'intermédiaire de filiales propres, des assurances complémentaires en adéquation avec les assurances de base et des activités accessoires. Ainsi, l'AIB peut renforcer sa capacité à fournir des prestations et garantir à ses clients, à l'avenir aussi, une bonne protection moyennant des primes avantageuses.

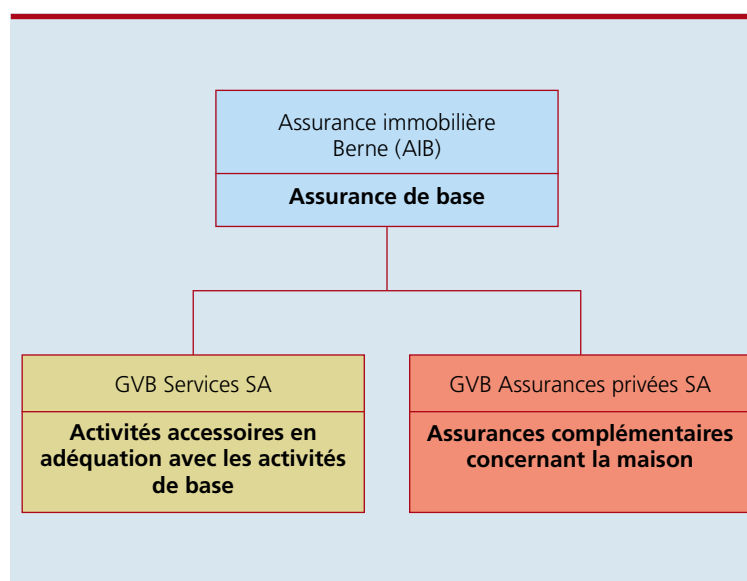
L'assurance de base obligatoire sera proposée comme jusqu'ici par l'AIB. La loi impose cependant une distinction claire entre l'assurance de base obligatoire, telle qu'elle existe dans le cas du monopole d'État, et les assurances complémentaires en adéquation avec les assurances de base ainsi que les activités accessoires proposées à titre volontaire sur le marché libre. Dans ce contexte, l'AIB a adapté son organisation et fondé deux sociétés affiliées, indépendantes sur le plan juridique et organisées conformément au droit privé: dorénavant, la GVB Assurances privées SA sera responsable de toutes les assurances complémentaires, tandis que les activités accessoires seront à l'avenir commercialisées par la GVB Services SA.

Selon la nouvelle loi, les assurances complémentaires (LAIm, art. 44)

concernent des objets assimilables à des immeubles, l'amélioration de la couverture et des prestations obligatoires, l'environnement d'immeubles ainsi que la couverture des dégâts d'eau dans les immeubles. La nouvelle filiale GVB Assurances privées SA est assujettie à la loi sur la surveillance des assurances (LSA) et doit obtenir une licence de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. La demande correspondante a été déposée et elle est actuellement en cours d'examen. La société GVB Assurances privées SA va reprendre les assurances complémentaires AIB Top et AIB Plus, dès qu'elle aura reçu l'autorisation d'exploitation accordée par la FINMA. Les clientes et les clients qui bénéficient déjà d'une assurance complémentaire conclue avec l'AIB pourront continuer de profiter des mêmes conditions que jusqu'ici. Dès que la

société GVB Assurances privées SA entrera sur le marché, nous ne manquerons pas de vous en informer. ■

En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter: 0800 666 999



Nouvelle structure: le groupe AIB avec la société-mère et les deux filiales de droit privé.

Exercice 2010

2010 a été une bonne année d'assurance, le nombre des dommages ayant diminué de plus de moitié par rapport à l'exercice précédent. Une des raisons principales est que le canton de Berne n'a heureusement pas connu de grandes catastrophes naturelles. Les dommages naturels se situent donc nettement en dessous de la moyenne décennale. Le bilan des dommages causés par le feu dépasse en 2010 la moyenne pluriannuelle. Ceci s'explique par les dommages subis par des objets importants et onéreux. L'année de placement 2010 n'a pas pu suivre sur la lancée de 2009. L'AIB a néanmoins réalisé un résultat des capitaux équilibrant le résultat technique négatif. Après deux années consécutives dans les chiffres rouges, l'exercice 2010 s'est clos sur un résultat global positif. ■

Chiffres-clés	2010	2009	Variation
Nombre d'immeubles assurés	393 305	387 864	+ 1 %
Valeur d'assurance des immeubles en milliards de CHF	314,1	309,1	+ 2 %
Primes brutes en millions de CHF	211,4	207,9	+ 2 %
Somme totale des dommages en millions de CHF	-77,4	-130,2	-41 %
Nombre des dommages	14 120	40 026	-65 %
Coûts techniques en millions de CHF	-21,9	-22,3	-2 %
Résultat actuariel en millions de CHF	-27,5	-77,5	-65 %
Résultat des capitaux en millions de CHF	34,3	73,7	-54 %
Charges de prévention et d'intervention en millions de CHF	-37,0	-32,1	+ 15 %
Résultat en millions de CHF	6,0	-1,3	

Une protection additionnelle : AIB Plus et AIB Top

Le propriétaire désireux de mieux protéger son bien peut conclure, en plus de l'assurance minimale exigée par la loi, diverses assurances complémentaires. Lisez ci-dessous les avantages que vous en retirez.

La maison étant toujours aussi la patrie et souvent aussi le bien matériel et immatériel le plus précieux, le besoin de la protéger est très élevé. Si un immeuble subit des dommages, une aide rapide est exigée. Les coûts élevés ne sont pas liés uniquement à la reconstruction. Il faut par exemple changer le chauffage qui fonctionne encore parfaitement en dépit de ses 30 ans d'âge ou la belle bordure qui entoure le jardin d'agrément recouvert de boue. Pour assurer à sa maison une protection supplémentaire, différentes possibilités existent :

- L'assurance des alentours AIB Plus est recommandée aux clients qui aiment leur jardin. La couverture s'étend aux escaliers, murets et autres mesures paysagistes dont la réfection entraînerait des frais considérables en cas de sinistre.
- L'assurance d'objet étendue AIB Top apporte divers avantages : par

exemple, la couverture complète de la valeur à neuf sans déductions pour dépréciations, une assurance des travaux en cours forfaitaire et un dédommagement des frais de déblaiement plus élevé. Cette assurance convient plus particulièrement aux constructions en bon état datant d'avant 2005.

- L'assurance AIB PlusTop est une combinaison des deux assurances complémentaires ci-dessus. L'offre de prestations étant légèrement dédoublée, l'assurance complémentaire AIB PlusTop est moins chère. ■

Désirez-vous savoir quelle est votre couverture d'assurance?

Vous intéressez-vous aux produits complémentaires? Notre service à la clientèle se fera un plaisir de vous renseigner : 0800 666 999

	AIB Plus	AIB Top
Couverture de la valeur à neuf sans déductions pour dépréciations		
Assurance des travaux en cours gratuite		
Dédommagement des frais de déblaiement plus élevé		
Dommages causés par des vandales (couverture limitée)		
Dégâts causés par des mantes, des rongeurs et des insectes (couverture limitée)		
Mesures immédiates préventives (couverture limitée)		
Dégâts aux alentours		
Intérêts versés sur le montant du dommage		
Pas de franchise		

Conseils en matière d'assurance

Avant de conclure un contrat d'assurance, comparez toujours les prestations et l'étendue de la couverture. Notez aussi la durée du contrat. Une durée contractuelle excessive pourrait vous empêcher de profiter d'offres d'assurance futures, meilleures ou plus avantageuses.

Protection efficace contre la grêle

L'été approche et avec lui, la probabilité d'orages et de tempêtes de grêle. Lisez ici ce que vous pouvez faire pour protéger votre immeuble contre la grêle.



Dégâts garantis : des grêlons de cet acabit possèdent un pouvoir destructeur immense.

Ces 20 dernières années, les Assurances immobilières cantonales ont noté une nette augmentation des dégâts de grêle en Suisse. Dans le canton de Berne, les dégâts ont même augmenté plus que la moyenne dans ce laps de temps. Rien d'étonnant à cela : selon l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), la presque totalité du canton se trouve dans la zone de grêle à risque important. Cette augmentation nationale est non seulement due à l'augmentation des incidents, mais est aussi attribuable au mode de construction moderne. Sont particulièrement sensibles à la grêle : les stores à lamelles et en tissu, ainsi que les fenêtres en verre ou en matière synthétique encastrées dans le toit, de même que les serres et les jardins d'hiver.

Des mesures simples à prendre avant un orage de grêle permettent déjà d'éviter des dommages :

- s'abonner au service d'avertissement de tempêtes « Alarme-météo » par SMS
- fermer les portes et fenêtres
- fermer les volets en bois brut ou en métal
- remonter les stores à rouleaux, les stores pliants, à lamelles ou en tissu

- retirer les protections de piscines
- protéger les endroits sensibles de l'extérieur de la maison au moyen de grilles anti-grêle
- revêtir les éléments en verre au moyen d'une feuille de protection spéciale autocollante
- contrôle régulier de la substance construite (toits et façades)

Registre suisse de protection contre la grêle

Celui qui pense à la protection contre la grêle, dès avant la construction ou la rénovation de son immeuble, devrait veiller à une enveloppe résistante à la grêle et choisir des matériaux de construction appropriés. Le registre suisse de protection contre la grêle de l'AEAI (www.praever.ch) renseigne sur la résistance des matériaux de construction. Les matériaux de la classe 1 résistent à des orages de grêle avec des grêlons d'un centimètre de diamètre. Les matériaux de la classe 5, à des grêlons jusqu'à 5 centimètres de diamètre. Dans le cas de matériaux de construction très chers (panneaux solaires et installations photovoltaïques, par exemple) dans des régions particulièrement exposées aux risques de grêle, il vaut la peine de choisir des matériaux en conséquence. ■

L'AIB soutient REDOG pour son jubilé

L'Association suisse des chiens de recherche et de sauvetage, REDOG, fête cette année son 40^e anniversaire. Une manifestation de jubilé en juin prochain sur la place de l'Orphelinat à Berne donne un aperçu du travail des conducteurs de chiens.



La truffe du chien, le meilleur instrument de localisation : depuis 40 ans, REDOG forme avec succès des chiens pour la recherche de victimes.

L'association REDOG, fondée en 1971, est la seule à former des chiens de sauvetage. Ces chiens dits de catastrophe sont engagés en Suisse et à l'étranger, lorsque des personnes sont ensevelies après des tremblements de terre, des explosions, des glissements de terrain ou des incidents similaires. C'est ainsi qu'en mars dernier, une équipe de neuf chiens de catastrophe a été engagée pendant près d'une semaine au Japon.

Les membres de l'association s'engagent à titre volontaire et gracieux. REDOG est membre de la Croix-Rouge suisse et de la Chaîne de sauvetage Suisse et elle est une organisation partenaire de la REGA.

En cas de catastrophe, REDOG travaille non seulement étroitement avec la police et le Sauvetage alpin Suisse, mais aussi avec les organisations de sapeurs-pompiers. Cette coopération pourra être observée lors de démonstrations sur la place de l'Orphelinat à

Berne le 11 juin prochain. Sur place, il y aura REDOG et le corps de sapeurs-pompiers professionnels de Berne. L'AIB, organe de surveillance suprême des sapeurs-pompiers bernois et partenaire de la manifestation, sera également représentée. ■

Date

le 11 juin 2011, de 9 h 30 à 16 h

Lieu

place de l'Orphelinat, Berne

www.redog.ch

Rénover en respectant le climat

Cette année aussi, l'AIB soutient les cours spécialisés du WWF « Durabilité dans les bâtiments », dont huit sont prévus à différents endroits du canton entre mai et décembre.

Le changement climatique représente un défi important pour l'AIB. Il est aussi responsable de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements naturels tels que la grêle et les inondations et du fait que les dommages qui en découlent augmentent fortement. Le cours « Durabilité dans les bâtiments » montre aux propriétaires immobiliers comment ils peuvent rénover leur maison tout en contribuant à protéger le climat. L'AIB soutient ces cours: les propriétaires immobiliers bernois bénéficient d'une réduction du prix de participation. ■

www.wwf.ch/fr/

(Service Centre de formation Durabilité dans les bâtiments)

Dates et lieux des cours en 2011

- Le 27 mai : Biemme (en français)
- Le 28 mai : Köniz
- Le 2 juillet : Langenthal
- Le 3 septembre : Spiez
- Le 16 septembre : Lyss
- Le 29 octobre : Berne
- Le 11 novembre : Burgdorf
- Le 2 décembre : Zollikofen



Centre de formation

Journée de formation

Durabilité dans les bâtiments

Tenir compte de l'environnement et de la qualité de vie dans les projets de construction ou de rénovation

Vendredi 27 mai 2011
Berne, CTE



Nos partenaires: AIBINFO Immobiliaire Berne

« Tout à fait cool »

Andreas Dettwiler, responsable des Assurances et membre de la Direction fort occupé, s'exprime sur ses tâches, son équipe, sa motivation et sa passion, la course à pied.

Monsieur Dettwiler, vous êtes marathonien tout en étant fortement engagé sur le plan professionnel. Comment cela se fait-il ?

Il est vrai que je pratique la course à pied plus ou moins intensivement depuis de longues années et je suis convaincu que cela augmente mes capacités professionnelles et ma résistance au stress. Mon engagement professionnel important actuellement est dû à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance immobilière le 1^{er} janvier dernier. Cette loi permet à l'AIB de proposer des assurances complémentaires en adéquation avec les assurances de base et des activités annexes par l'intermédiaire de filiales autonomes. Le premier produit en voie d'élaboration par la société des assurances complémentaires est l'assurance dégâts d'eau immobiliers. En ma qualité de responsable Assurances, j'ai la tâche passionnante de coordonner ces activités.

Comment faire coïncider tout cela ?

Ce serait effectivement impossible, sans gestion de projet professionnelle et sans une équipe bien rodée. Le développement du produit est une affaire fortement interdisciplinaire. Le centre clientèle défend l'avis de la clientèle, les experts en estimations contribuent avec leurs connaissances en matière de dégâts et d'estimations, les spécialistes internes des services des conclusions et des sinistres apportent leurs connaissances approfondies des processus. Tout cela doit coïncider pour que nous puissions proposer au client un produit convaincant.

Comment motivez-vous votre équipe ?

En fait, je n'ai même pas besoin de motiver, la tâche en tant que telle est assez passionnante. Nous réalisons quelque chose de nouveau, de bons produits et nous créons également les structures adaptées. C'est une base idéale et une chance unique pour chacun de nous. Nous sommes tous motivés au plus haut point.

Quelles nouveautés nous préparez-vous dans le secteur Assurances ?

Sur le plan organisationnel, pas mal de choses vont changer. L'adaptation des structures et systèmes aux nouvelles données est une tâche astreignante. Nous voulons et nous devons garantir que nous soyons sur un plan d'égalité avec les concurrents

« J'aime bien avoir un agenda bien rempli. »

dans le secteur des assurances complémentaires. Le client doit constater en toutes circonstances avec quelle société de l'AIB il traite. Il ne peut pas y avoir de subventions croisées. Ceci ne fonctionne que si nous séparons clairement les prestations de la société-mère et des sociétés-filles. Vous devez savoir que l'Autorité de surveillance helvétique des marchés financiers, la FINMA, dont dépend une de nos filiales, contrôle très minutieusement, avec la Commission de la concurrence et les autorités fiscales, que nous nous comportions effectivement de manière équitable à l'égard des clients et des concurrents. Pour ce qui est du produit, je ne voudrais pas encore en dire trop. Mais j'ose espérer susciter votre curiosité si je vous dis que le produit sera simple, sûr et avantageux.

Quels sont actuellement les plus gros défis ?

Nous voulons que la fondation de la nouvelle société et son entrée sur le marché soient exemplaires. Le plus gros défi consiste à coordonner les nombreuses activités qui se déroulent parallèlement et à satisfaire proactivement les exigences régulatrices.

Comment les clients réagissent-ils ?

Nous avons déjà reçu de nombreuses demandes. Pour l'instant, nous ne pouvons que saisir les coordonnées des intéressés, pour les contacter le moment voulu. Dès lors que nous dé-



pendons aussi de facteurs externes, difficiles à infléchir, il m'est impossible, ici et aujourd'hui, de dire quand la nouvelle assurance sera introduite. Mais je suis confiant que nous lancerons notre assurance dégâts d'eau immobiliers cette année encore.

Avec qui voudriez-vous changer de place ?

Je ne voudrais en fait pas changer. Le défi, l'équipe et la variété dans le travail sont extraordinairement mo-

tivants et satisfaisants. Mes enfants pourraient dire : « Tout à fait cool. »

Comment vous sentez-vous, quand vous rentrez chez vous le soir ?

J'aime bien avoir un agenda plein. Avant de quitter le bureau, j'y jette un coup d'œil et le plus souvent, je me réjouis déjà, parce que le lendemain nécessitera de nouveau des décisions passionnantes. Et si je trouve le temps, à midi ou le soir, d'aller courir un peu, je ne crains pas le lendemain ! ■

Andreas Dettwiler

est entré à l'AIB en 2002, en tant que responsable des grands clients. En 2005, il a repris la direction opérationnelle du secteur Assurances ; depuis 2007, il est membre de la Direction. Ce juriste de 43 ans est marié et père de deux enfants. Il vit avec sa famille à Bienne. Il aime consacrer ses loisirs au jardinage et il pratique aussi la course à pied avec passion.

Menacé dans son existence

Que ce soit au bord d'une rivière ou d'un lac, que l'on soit homme d'affaires ou quidam, les crues sont toujours un cauchemar. Si c'est l'entrepreneur qui est touché, les flots détruisent non seulement son chez-soi, ils menacent souvent l'existence même des victimes.



Pour que la Langete reste dorénavant dans son lit: un mur de béton long de 55 mètres.

L'atelier automobile de Hans-Peter Käser se trouve dans l'Aengermatte à Kleindietwil. À peu de distance de cet atelier, le lit de la Langete fait un coude abrupt. Dès que la Langete charrie plus d'eau que d'habitude, surtout l'étroit pont de Homett devient un vrai problème pour les terres en amont, parce que l'eau y est retenue. Ceci entraîne le débordement de la Langete et elle s'écoule à travers le village, en droite ligne vers le terrain de Käser.

Par deux fois en 2007...

«Tout ce qui n'avait pas été mis en lieu sûr était condamné», se souvient Hans-Peter Käser en pensant aux pre-

mières grandes crues en 2007, lorsque des orages importants se sont abattus sur le bassin versant de la Langete, mais sans qu'une seule goutte ne tombe à Kleindietwil. «Nous n'étions pas les seuls surpris ce 8 juin, nous avons juste pu observer comment tout était détruit», nous dit le garagiste. Deux mois plus tard exactement, la rivière a de nouveau gonflé. Et Käser a de nouveau été sinistré. «Heureusement que nous n'avions pas encore terminé les travaux de réfection, sinon tout aurait été peine perdue», constate-t-il amèrement. Son triste bilan de 2007: au total, 195 000 francs de dommages à trois immeubles, sans parler des véhicu-

les, des machines et des équipements d'atelier, qui ont subi un dommage total, et sans même mentionner la perte de gain.

Protection efficace

C'est là que Hans-Peter Käser s'est demandé comment se protéger efficacement sur ce site. Un déménagement pour tout reprendre à zéro n'entraîne pas en ligne de compte pour des raisons financières. Après mûre réflexion, il a opté en faveur de trois mesures conjointes. Un mur en béton et une digue en terre le long de la Langete et une protection mobile contre les inondations composée de piquets en fer et de planches en bois

qui bloque la parcelle contre la route et que les sapeurs-pompiers peuvent également installer, si Käser devait être absent. Käser a réalisé la digue lui-même et il fera de même avec la protection mobile contre les inondations, une construction maison qu'il veut terminer avant les prochains orages estivaux. En comptant le coût du matériel et la main-d'œuvre, cet investissement atteindrait environ 47 000 francs – montant qu'il aurait préféré consacrer à son entreprise.

Au mois de mars 2010, le canton lui donnait enfin le feu vert pour construire le mur prévu. En raison de considérations de protection ▶

de la nature, le permis n'a été accordé qu'avec réticence. Par ailleurs, Käser a dû attendre l'achèvement des enrochements le long de la Langete, en amont et en aval de son garage. La Fondation bernoise pour la prévention de dégâts immobiliers (voir encadré) lui a versé 5000 francs pour contribuer aux frais du mur se montant à environ 30 000 francs.

... et deux fois en 2010

Mais Hans-Peter Käser n'avait même pas commencé les travaux du mur que le passé le rattrapait. « Qui donc aurait imaginé qu'il y aurait encore deux crues supplémentaires l'été 2010 ? » Cette fois-ci, les dommages

causés aux immeubles sont moins importants, ils n'atteindront que quelque 30 000 francs. Les habitants ont eu plus de temps pour prendre les mesures nécessaires et les sapeurs-pompiers sont arrivés rapidement et ont pu installer des sacs de sable et du matériel de blocage. En plus, les pompiers ont dérivé une partie du cours d'eau à travers la rue principale. « Nous sommes pourtant quand même contents que le mur soit terminé et que la protection mobile soit prête pour l'été », dit-il, « cela nous permettra en effet de pouvoir sortir un soir en toute sérénité sans devoir nous préoccuper du sort de la maison. » ■



Hans-Peter Käser, entrepreneur.



Rapidement installées: des mesures de protection mobiles.

Kleindietwil, village à problèmes

Il ne faut pas sous-estimer le danger d'inondations dans la vallée de la Langete. La situation est particulièrement précaire à Kleindietwil. Viktor Seiler, expert en estimations de l'AIB depuis près de 20 ans et un connaisseur de la région, parle des mesures de protection privées.



La Langete venant de Rohrbach.

L'exemple de Kleindietwil montre que des mesures de protection d'objet relativement mineures peuvent avoir des effets considérables. Entre les inondations destructrices de 2007 et celles de 2010, six propriétaires immobiliers ont investi quelque 40 000 francs pour de telles mesures. La Fondation bernoise pour la prévention des dommages immobiliers (voir en-

cadré) a rajouté 10 000 francs. Tandis que les six immeubles concernés ont subi en 2007 des dégâts pour environ 480 000 francs, le total des dommages en 2010 n'a atteint que 29 000 francs, soit six pour cent du montant de 2007. « C'est impressionnant et cela me réjouit beaucoup », constate Viktor Seiler, expert en estimations de l'AIB. ■

La Fondation de prévention a 5 ans

La Fondation bernoise pour la prévention de dégâts immobiliers fête son premier lustre. Depuis sa création, elle s'est occupée de 2900 projets de prévention et a autorisé une somme totale de près de 2,7 millions de contributions. Ainsi, des mesures de protection d'objets préventives représentant plus de 20 millions de francs au total ont été déclenchées au cours des cinq dernières années.

La Fondation a été créée le 1^{er} mai 2006 afin de motiver les propriétaires immobiliers du canton de Berne à mettre en œuvre des mesures de protection d'objet. Elle a été fondée par l'AIB qui avait subi en 2005 des dégâts supérieurs à la moyenne causés par des inondations. La Fondation propose des conseils gratuits, relatifs aux objets, et des aides financières. Ce soutien peut atteindre jusqu'à 20 pour cent des investissements consentis ou 5000 francs au maximum par immeuble. Les demandes de soutien doivent être soumises avant la réalisation des travaux. ■

Numéro de téléphone: 0800 666 999, praeventionsstiftung@gvb.ch

Sauver des vies et minimiser des dommages

Avec l'entrée en vigueur des nouvelles instructions cantonales bernoises pour les sapeurs-pompiers (ISP) le 1^{er} janvier dernier, les exigences minimales des organisations de sapeurs-pompiers ont été étendues. L'objectif des nouvelles directives est d'augmenter l'efficacité des forces d'intervention.



En cas de mise en œuvre immédiate sur les lieux d'un incendie, la caméra thermique est un instrument important pour sauver des vies et minimiser les dommages.

Si un incendie se déclare aujourd'hui, la fumée est toujours un élément important. Elle est souvent plus dangereuse que l'incendie lui-même. Le développement de la fumée augmente en effet, lors d'incendies – cela apparaît aussi dans les articles des médias: les évacuations en raison de fort développement de fumée et de gros dommages dus à la fumée ne sont pas rares. Le mode de construction moderne et le recours à des matériaux de construction synthétiques, entre autres, ont fait que la fumée est devenue ces dernières années un problème de premier plan pour les sapeurs-pompiers. De petits incendies développent déjà des quantités importantes de gaz de pyrolyse nocifs et dangereux. Leur propagation représente un danger mortel pour

l'homme et les animaux. Compte tenu de la décision tactique de combattre les incendies de préférence de l'intérieur, les forces d'intervention des sapeurs-pompiers doivent faire face à des défis d'un genre totalement inédit.

Extension des exigences minimales comme réaction à de nouvelles données

Pour que les sapeurs-pompiers puissent éteindre les incendies sûrement et efficacement, à l'avenir aussi, les exigences minimales des sapeurs-pompiers bernois ont été étendues. L'équipement général comprend dorénavant un certain nombre d'appareils de protection respiratoire et d'avertissement, une caméra thermique, un ventilateur à grand rendement et

une obturation mobile de protection contre la fumée. Tous les nouveaux objets d'équipement sont efficaces dans la lutte contre la fumée – un thème qui suscitera plus d'attention à l'avenir dans les cours de formation. L'acquisition des nouveaux équipements, qui coûtera aux organisations de sapeurs-pompiers entre 2000 et 20 000 francs selon les objets, doit se

faire dans un délai d'une année, voire de deux ans. La division des sapeurs-pompiers de l'AIB offre son soutien pour la mise en œuvre des nouvelles exigences minimales, par exemple en coordonnant les acquisitions. À partir de 2014, le versement des subsides d'exploitation aux sapeurs-pompiers dépendra de la réalisation des exigences minimales. ■

L'AIB et les sapeurs-pompiers

La loi impose à l'AIB la surveillance stratégique des sapeurs-pompiers du canton de Berne. En tant qu'autorité de surveillance, elle est responsable de la formation et de l'équipement des sapeurs-pompiers. L'AIB a promulgué les nouvelles instructions pour les sapeurs-pompiers (ISP) sur la base de la loi sur la protection contre les incendies et les sapeurs-pompiers et de l'ordonnance correspondante.

À quoi sert, au cas où ...

... la caméra thermique?

La caméra thermique indique la répartition de la chaleur dans une pièce. Même en cas de visibilité très restreinte suite à un développement de fumée, elle est en mesure de détecter la chaleur corporelle d'un être vivant. Elle permet donc de constater immédiatement s'il y a encore des personnes dans un immeuble en flammes. Par ailleurs, la caméra thermique permet aux forces d'intervention de localiser vite et fiablement d'éventuels foyers de chaleur ardente et des restes d'incendie. C'est pourquoi, on s'en sert non seulement au début d'une intervention, mais aussi plus tard ou lors du piquet d'incendie.

... l'appareil de protection respiratoire et d'avertissement?

Les appareils de protection respiratoire et d'avertissement sont nécessaires si les forces d'intervention doivent pouvoir exécuter en toute conséquence l'extinction depuis l'intérieur. Dans la lutte actuelle contre les incendies, la protection respiratoire est un élément essentiel de la protection personnelle du sapeur-pompier. Pour que ce dispositif remplisse son rôle, les porteurs doivent être bien formés et les appareils entretenus régulièrement. L'acquisition implique des coûts subséquents certains.

... le ventilateur à grand rendement?

Les ventilateurs à grand rendement servent à expulser la fumée de locaux ou d'immeubles enfumés ou à les maintenir exempts de fumée. Quand il fonctionne, l'appareil crée un cône d'air couvrant une ouverture (porte ou fenêtre). On obtient ainsi une surpression à l'intérieur de la maison, qui chasse la fumée de la maison par une ouverture (cheminée ou fenêtre).

... l'obturation mobile de protection contre la fumée?

L'obturation mobile de protection contre la fumée fait partie de la lutte moderne contre les incendies. Elle permet aux forces d'intervention d'entrer dans un local en feu, sans que la fumée d'incendie brûlante et nocive ne se déplace pour autant dans des locaux encore intacts. L'obturation mobile de protection contre la fumée est d'habitude composée d'une toile ignifuge, fixée sur une barre métallique. Cette barre se bloque dans le cadre de la porte, de telle sorte que le tissu qui pend obture l'ouverture de la porte, même quand on ouvre cette dernière.



Combattre la fumée avec le ventilateur à grand rendement.

Questions directes

Peter Frick, sapeur-pompier suprême du canton de Berne, évoque le sens et le but des exigences minimales.



Peter Frick, responsable des sapeurs-pompiers du canton de Berne : « En étendant nos exigences minimales, nous contribuons aussi à mieux protéger notre personnel en cas d'intervention. »

Pourquoi a-t-on défini de nouvelles exigences minimales ?

Le système d'alarme étant sensiblement meilleur aujourd'hui, les sapeurs-pompiers sont sur place plus vite qu'il y a dix ans encore. Ceci signifie que lorsque les forces d'intervention arrivent, il y a encore le feu à l'intérieur des immeubles. Si les sapeurs-pompiers veulent faire quelque chose d'utile, ils doivent entrer dans la fumée. Ils ne peuvent oser la lutte consécutrice de l'intérieur que s'ils disposent de l'équipement approprié. Celui-ci comprend aujourd'hui, en plus de l'équipement personnel et outre les véhicules d'extinction ainsi que d'autres véhicules, la protection respiratoire, la caméra thermique, les obturations mobiles de protection contre la fumée et des ventilateurs à grand rendement.

Pourquoi n'est-il pas possible, en cas de besoin, d'emprunter ces appareils modernes dans la commune voisine ?

Notamment la protection respiratoire et la caméra thermique sont des instruments d'intervention initiale. C'est-à-dire qu'ils peuvent développer tout leur effet et sauver des vies seulement s'ils sont utilisés immédiatement dès l'arrivée des pompiers sur place. Comment voulez-vous sinon constater que des personnes se trouvent encore dans un bâtiment si la visibilité est fortement limitée par une fumée opaque? Seule une caméra thermique le permet dans des délais utiles.

Compte tenu de l'effet rapide des gaz respirés et du mode de construction actuelle, où même des incendies peu importants dégagent de grosses quantités de gaz de pyrolyse, la caméra thermique et la protection respiratoire sont indispensables. Et dès lors que la fumée constitue aujourd'hui notre plus gros problème et qu'elle cause par ailleurs le plus de dégâts, les obturations mobiles de protection contre la fumée et les ventilateurs à grand rendement doivent faire partie de l'équipement standard des sapeurs-pompiers modernes.

Pourquoi l'extension des exigences minimales n'a-t-elle pas été saluée par tous – malgré les raisons plausibles ?

La majorité des corps de sapeurs-pompiers a bien accepté l'extension. Les récriminations viennent surtout des micro-corps de sapeurs-pompiers. La raison en est simple. À partir de 2014, le versement des contributions d'exploitation aux sapeurs-pompiers dépendra de la réalisation des exigences minimales. Nous recommandons donc à ces micro-corps : unissez-vous dès maintenant et profitez du soutien financier que nous pouvons vous donner pour vos coûts de restructuration et d'infrastructure. À ne pas oublier : ce n'est pas en premier lieu l'AIB qui profite de sapeurs-pompiers bien formés et disposant d'un équipement moderne, c'est la population dont le bien-être et la sécurité figurent en tête de nos priorités. ■

Saviez-vous que l'AIB assure également des tours de transmission ?

Les tours de transmission sont assurées chez l'AIB comme objets appartenant à la catégorie « installations polyvalentes avec tour de transmission ». L'AIB assure les dommages subis par les immeubles sous la tour ou par la tour elle-même, mais non pas les équipements de transmission. Ces derniers sont considérés comme étant des équipements d'exploitation et sont le plus souvent assurés par des assurances privées.



Bien assurée: en 1997, la station sur le Bantiger prend la relève de la tour haute de 60 mètres érigée en 1954.

Un exemple marquant d'une tour de transmission est la station de transmission du Bantiger. Cette tour de 196,2 mètres en béton armé a été construite entre 1992 et 1997. La plateforme praticable et accessible au public par un escalier extérieur se trouve

à quelque 33 mètres du sol. Les antennes directionnelles se trouvent entre la plateforme et la salle aérienne vitrée de faisceaux hertziens. Un mât d'antenne pour la télévision et les OUC, haut de 126,8 mètres, se dresse sur une élévation de près de 61 mètres.

En raison de leur implantation spécifique, les tours de transmission et leur infrastructure sont particulièrement exposées aux vents soufflant en tempête. L'AIB a pris connaissance de dégâts à quatre reprises, depuis l'érection de la tour du Bantiger. ■

Concours

De quelle page avons-nous tiré cet extrait ?



Envoyez-nous d'ici au 30 juin 2011 une carte postale (cachet de la Poste faisant foi) ou un courriel avec le bon numéro de page à : Assurance immobilière Berne AIB-Info 1/11 Papiermühlestrasse 130 3063 Ittigen ou concours@aib.ch

Il y a de beaux prix à gagner !

Conditions de participation: les gagnants du concours seront notifiés par écrit. Le concours ne donne lieu à aucune correspondance.

Pour les fans de l'agriculture bernoise

Sous www.aib.ch/wallpaper, vous pouvez télécharger gratuitement divers motifs du tome 16 de la série de publications « Les plus beaux aspects du canton de Berne » en tant que fond d'écran.



Nouvelle application d'Alarme-Météo

Nous vous gardons au sec: téléchargez la nouvelle application pratique pour votre iPhone! En plus des prestations de services météo éprouvées, vous pouvez profiter de fonctions supplémentaires telles que le radar des précipitations, les prévisions météo, la carte des intempéries, le partage d'alarme et la vue d'ensemble des appels de détresse. Vous la trouverez dans l'Apple Store sous « Alarme-Météo ». Une prestation de services des Assurances immobilières cantonales, de La Mobilière et de SF Météo.

Merci de penser à ...

- ... annoncer les dégâts avant de les faire réparer.
- ... nous communiquer des mutations et changements d'adresse.

Téléphone 0800 666 999 ou info@aib.ch

Éditrice

Assurance immobilière Berne
Division de la communication
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen
Téléphone 0800 666 999
info@aib.ch
www.aib.ch
© AIB

Assurance Immobilière Berne

Assuré et rassuré.

